

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le SAMEDI 10 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA (arrivé à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006), Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

DINDAR Ibrahim	pour toute la durée de la séance	par Monique ORPHÉ
Gilbert ANNETTE	à compter de son départ à 10 h 24 au rapport n° 22/7-010	par Sonia BARDINOT
Geneviève BOMMALAIS	pour toute la durée de la séance	par Audrey BÉLIM
David BELDA	jusqu'à son arrivée à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006	par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE		par Julie PONTALBA
Gérard CHEUNG LUNG		par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Wanda YENG-SENG		par Noela MÉDÉA MADEN
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (43 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n° (thématique)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-009
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	président directeur général	NORDÉV	22/7-016
- <u>Éric DELORME</u>	délégués / Ville (titulaire)	ADIL	22/7-017
- <u>Julie LALLEMAND</u>	(suppléante)		
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	délégués / Ville (titulaire)	CROUS	22/7-022
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		(culturel)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(culturel)
- <u>Sonia BARDINOT</u>	déléguée / Ville	CAUE de la Réunion	(éducation populaire)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(éducation populaire)
(2) <u>Gilbert ANNETTE</u> (mandataire : Sonia BARDINOT)	lien de parenté	ex-ANVPR	(handicap/ intégration/ Discrimination)
- <u>Philippe NAILLET</u>	lien de parenté	ADRIE	22/7-022 (insertion)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	(insertion)
- <u>Brigitte ADAME</u>	présidente	MDEN de la Réunion	(insertion)
- <u>Jean-Max BOYER</u>	employé		
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	présidente	MLN	22/7-022
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	délégués / Ville		(insertion)
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-022 (prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	Prévention PÉI	(prévention)
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>	partenaire	CÉVIF	(prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	(projet éducatif global)
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	(projet éducatif global)
- <u>Christelle HASSEN</u>	membre	Vivancia océan Indien	(projet éducatif global)

(voir à la page suivante)

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

(3)	Geneviève BOMMALAIS (mandataire : Audrey BÉLIM)	lien de parenté	ASD	22/7-022 (sports)
(3)	Geneviève BOMMALAIS (mandataire : Audrey BÉLIM)	vice-présidente	ADÉSC	(sports)
-	Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
-	Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
(4)	Érick FONTAINE (mandataire : Julie PONTALBA)	délégué / Ville	SHLMR	22/7-024
-	David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/7-032
CAP	Club Animation Prévention	FJJ	Foyer des Jeunes de Joinville	
NORDÉV	Société d'Économie mixte de Développement du Nord de la Réunion	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	
ex-ANVPR	Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ex-Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion)	MLN	Mission locale nord	
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	CÉVIF	Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales	
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis	
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien	
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	
(1) (3) (4)		élus absents		
(2)		parti au rapport n° 22/7-010		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

David BELDA	arrivé à 10 h 00	au rapport n° 22/7-006
Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)	sortie à 10 h 17 revenue à 10 h 23	avant le rapport n° 22/7-009 au rapport n° 22/7-010
Gilbert ANNETTE	parti à 10 h 24	au rapport n° 22/7-010
Brigitte ADAME	sortie à 11 h 00 revenue à 11 h 21	au rapport n° 22/7-011 au rapport n° 22/7-016
Michel LAGOURGUE	sorti à 11 h 02 revenu à 11 h 22	au rapport n° 22/7-012 au rapport n° 22/7-017
Sonia BARDINOT	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 22	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 24	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-016 au rapport n° 22/7-017
Éric DELORME (voir élus intéressés : ADIL)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 28	au rapport n° 22/7-015 au rapport n° 22/7-019
Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortie à 11 h 22 revenue à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-017 au rapport n° 22/7-018
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 11 h 26 revenue à 11 h 31	au rapport n° 22/7-018 au rapport n° 22/7-021

(voir à la page suivante)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

<p>Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : CROUS)</p> <p>Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : Lokal de la Source)</p> <p>Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Philippe NAILLET (voir élus intéressés : ADRIE)</p> <p>Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)</p> <p>Raihanah VALY</p> <p>Gérard FRANÇOISE</p> <p>Christèle BEAUMIER (voir élus intéressés : MLN)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (voir élus intéressés : CÉVIF)</p> <p>Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)</p> <p>Christelle HASSEN (voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)</p> <p>Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)</p> <p>Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)</p>	<p>sortis à 11 h 41</p> <p>revenus à 11 h 42</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Jean-Pierre MARCHAU</p>	<p>sorti à 11 h 43</p> <p>revenu à 11 h 47</p>	<p>au rapport n° 22/7-023</p> <p>au rapport n° 22/7-027</p>
<p>Michel LAGOURGUE</p>	<p>parti à 11 h 52</p>	<p>au rapport n° 22/7-028</p>
<p>David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)</p>	<p>sorti à 11 h 56</p> <p>revenu à 11 h 58</p>	<p>avant le rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-033</p>
<p>Stéphane PERSÉE</p>	<p>sorti à 11 h 57</p> <p>revenu à 12 h 03</p>	<p>au rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-035</p>

OBJET **Ecole du Bonheur**
Adoption de la convention constitutive

L'École du Bonheur est le nouveau projet éducatif de la Ville de Saint-Denis pour 2021-2026.

Il a pour ambition de fédérer toute la communauté éducative (les familles, les équipes éducatives, les équipes de la collectivité, le rectorat, l'État, les associations, les partenaires...) afin de définir ensemble, mettre en œuvre et coordonner les actions éducatives de la Ville sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour les élèves du premier degré.

Six axes stratégiques validés en Comité de Pilotage avec l'ensemble des partenaires éducatifs de la Ville définissent les priorités et fixent un cadre d'orientation des actions éducatives partenariales à mettre en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire).



Les orientations sont traduites en actions opérationnelles dans les projets pédagogiques et associatifs des acteurs éducatifs ainsi que dans les projets d'écoles et les objectifs des différentes directions de la Ville (cf. annexe 1).

Ce projet éducatif implique un engagement des partenaires de la Ville à mieux répondre aux besoins des enfants et des familles par l'articulation des moyens, des dispositifs et des outils partenariaux existants afin de rendre la politique éducative plus efficiente. L'enfant est également un acteur important du projet car l'enfant s'auto-éduque.

Il prend appui sur les dispositifs contractuels existants comme le Contrat de Ville, le Projet académique, les Comités d'Action citoyenne, le Plan Langues...

Ce projet est le fruit d'une concertation inédite lancée par la Ville de Saint-Denis, auprès des enfants, de leurs parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

Ainsi, plus de 600 personnes se sont mobilisées et ont manifesté leur intérêt en participant aux temps d'échanges et de concertation, réalisés en ligne et en ateliers présentiels.

En effet, depuis le mois de juin 2022 jusqu'à décembre 2022, la démarche de concertation s'est déroulée dans les écoles, en atelier avec les partenaires et en ligne via une plateforme participative.

Plusieurs sessions d'information ont été également organisées avec les agents de la Ville, les inspecteurs d'Académie et les équipes du Rectorat, les directeurs des écoles, les partenaires... soit plus de 1 000 personnes.

Ce projet éducatif s'inscrit pleinement dans la démarche de labellisation UNICEF « Ville Amie des Enfants ».

OBJET **Ecole du Bonheur**
Adoption de la convention constitutive

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/7-002 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Christelle HASSEN - Conseillère municipale au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la convention constitutive de l'Ecole du Bonheur.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer la convention constitutive de l'Ecole du Bonheur avec les partenaires éducatifs de la Ville.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ECOLE DU BONHEUR, LE NOUVEAU PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

Ville amie des enfants - UNICEF

Préambule

« L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune, sur un projet commun, pour qu'ensemble, en responsabilité, nous puissions les accompagner à devenir des adultes émancipés et heureux, ceux-là même qui seront les citoyens de demain. »

Depuis 2008, la Ville de Saint-Denis a fait le choix à travers le PEG puis le PEDT, de s'engager en faveur de la jeunesse et l'école primaire est devenue la priorité de son action publique pour construire une école qui offre les mêmes chances à tous. Treize ans après, une nouvelle étape s'ouvre avec l'Ecole du Bonheur.

L'Ecole du Bonheur est le nouveau Projet éducatif de la Ville de Saint-Denis pour 2021-2026.

Il définit les priorités et fixe un cadre d'orientation des actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il permet d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions de chacun dans l'intérêt de l'enfant et des familles.

Ce Projet éducatif implique un engagement des partenaires de la Ville (les familles, les équipes éducatives, les équipes de la collectivité, le Rectorat, l'État, la CAF, les associations, les partenaires...) à mieux répondre aux besoins de l'enfant par l'articulation des moyens, des dispositifs et des outils partenariaux existants afin de rendre la politique éducative plus efficiente et de l'aider à développer des capacités psychosociales pour qu'il ait la volonté, la force, la conscience qu'il peut tracer un chemin vers son bonheur.

L'enfant est également un acteur important du projet car il est en apprentissage de son émancipation.

Il prend appui sur les dispositifs contractuels existants comme le Contrat de Ville, la Convention territoriale globale, le Projet stratégique académique, les Comités d'Action citoyenne, le Plan Langues...

Ce projet est le fruit d'une concertation inédite lancée par la Ville de Saint-Denis, auprès des enfants, de leurs parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

Ainsi, plus de 1 600 personnes se sont mobilisées et ont manifesté leur intérêt en participant aux temps d'échanges et de concertation, réalisés en ligne et en ateliers présentiels.

Ce Projet éducatif s'inscrit pleinement dans la démarche de labellisation UNICEF « Ville amie des enfants ».

« Il faut s'autoriser à oser, c'est le premier acte de bienveillance que l'on fait pour nos enfants et leur famille. » Ericka Bareigts

Entre :

la Ville de Saint-Denis, représentée par sa maire, Madame Ericka BAREIGTS,

d'une part,

et

l'Etat, représenté par le préfet de la Région et du Département de la Réunion,

et

le Département de la Réunion, représenté par le président du Conseil départemental,

et

la Région Réunion, représentée par OU le CCEE (présent historiquement au COPIL)

et

la rectrice de l'Académie de la Réunion

et

le président de l'Université de la Réunion,

et

la Caisse d'Allocations familiales, représenté par

et

les associations et les fédérations de parents d'élèves (FRAPE, FCPE, PEEP),

et

l'UNICEF, Comité régional de la Réunion / océan Indien

et

ISOPOLIS

d'autre part,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 10 décembre 2022 autorisant la Maire à signer la convention constitutive de l'Ecole du Bonheur, nouveau Projet éducatif de la Ville.

Article 1er : Constitution de la convention de l'Ecole du Bonheur

Le Projet éducatif « Ecole du Bonheur » de la Ville de Saint-Denis est composé des membres institutionnels et associatifs ayant dans leur champ de compétences la mise en œuvre de dispositifs éducatifs ou une responsabilité en termes de veille et de représentativité des parents d'élèves.

Ces derniers interviennent auprès du public, d'âge primaire s'agissant de l'offre développée en dehors du temps scolaire, résidant sur la Commune de Saint-Denis, ou utilisateurs des infrastructures de la Ville.

Article 2 : Objet

L'intérêt de la Ville réside dans le fait de placer dans un cadre commun territorialisé, permettant interactions, échanges, mises en perspective, régulation et pilotage, des interventions et des initiatives relevant de services et d'organismes qui constituent ensemble le champ de l'éducation et qui ont vocation, chacun à un titre différent, à y œuvrer.

Cette notion d'Ecole du Bonheur repose sur le fait qu'il y a toujours dans un programme cohérent d'actions conjointes, et donc porteur d'une dynamique propre, que dans la simple totalisation des mêmes actions prises séparément.

Article 3 : Composition du COPIL

Le Projet éducatif « Ecole du Bonheur » de la Ville de Saint-Denis est orchestré par un Comité de Pilotage présidé par la Ville.

Le Comité de Pilotage est composé des membres signataires de cette convention constitutive complétés du Conseil de la Culture et de l'Education, des directeurs de la Ville de Saint-Denis œuvrant sur le champ de l'éducation sportive, culturelle, de la prévention, du développement local et des personnes qualifiées.

Article 4 : Fonctionnement du COPIL

Le Comité de Pilotage détermine les finalités du Projet éducatif « Ecole du Bonheur » et en définit les axes stratégiques.

Il suit la mise en œuvre d'actions arrêtées de façon bilatérale ou partenariale en fonction des champs de compétences investis conjointement. Il en partage l'évaluation et les réorientations possibles.

Il veille à la cohérence d'ensemble et à la poursuite de l'objectif commun d'élaborer sur le territoire de Saint-Denis un projet visant à créer des conditions optimales d'apprentissage pour l'enfant et son environnement.

Les éléments constitutifs du champ de l'éducation démontrent une forte proportion de dispositifs cofinancés, faisant l'objet d'un partenariat entre les différentes institutions.

Cette conjugaison confère au Comité de Pilotage de la Ville de Saint-Denis une fonction de plateforme ressource sur le champ des éducations à l'échelle de la Ville.

Article 5 : Les 6 axes stratégiques

Conformément aux arbitrages du Comité de Pilotage, les axes stratégiques qu'il est proposé d'aborder conjointement sont les suivants :



Article 6 : Fonctionnement des commissions thématiques

Le suivi et l'évaluation des actions sont conduits par le Comité de Pilotage précédé d'un Comité technique qui se réunira en tant que de besoin, afin d'évaluer les actions mises en place dans le cadre de l'École du Bonheur.

Article 7 : Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de trois ans à partir de la date de signature.

Article 8 : Modification de la convention constitutive

La présente convention peut être modifiée par avenant dans les mêmes conditions que lors de la création.

Saint-Denis, le

La maire de Saint-Denis

Ericka BAREIGTS

(lister les signataires + insérer les logos des partenaires)



**Projet éducatif 2021 - 2026 de la ville de
Saint-Denis de la Réunion**

ECOLE DU BONHEUR



Version du 14 novembre 2022

EDITO

« Ce n'est pas une révolution mais c'est une forte évolution »

Cette action innovante, portée à la fois par la ville et par l'Education Nationale, a pour but d'apporter à l'enfant des prestations qui lui permettent essentiellement de travailler sur l'estime de soi, afin qu'il prenne notamment conscience qu'il a d'autres qualités et capacités, que ce soit dans le yoga, le théâtre, le sport, la musique ou encore via le plan anglais. La confiance en soi passe aussi par la culture, il doit apprendre à découvrir son patrimoine et en être fier. Des nouvelles activités vont notamment être mises en place, comme les jeux de société, afin de renouer avec le créole.

De manière globale, l'école du bonheur permet de compléter l'ouverture sur le monde de l'enfant. Cela concerne à Saint-Denis plus de 17 000 élèves. Nous voulons développer des capacités psychosociales pour qu'ils aient la volonté de tracer leur chemin vers le bonheur, leur bonheur, et prouver qu'il n'y aucune fatalité. Nous avons conscience que c'est une ambition immense, mais bien qu'il ne fasse pas partie des mots employés dans les politiques publiques, nous avons choisi le bonheur comme finalité.

Ericka Bareigts, Maire de Saint-Denis

Remerciements :

- Enfants, parents d'élèves ;
- Acteurs associatifs partenaires de la ville ;
- CAF de La Réunion ;
- L'équipe de la SPL OPE ;
- Éducation nationale : inspection académique, enseignants, directeurs d'écoles ;
- Agents des différentes directions de la Ville de Saint-Denis ;
- Élus ;
- L'équipe de Red Samurai et Metiss'Family.

SOMMAIRE

L'école du bonheur, de quoi parle-t-on ?	5
Un projet co-construit	6
Des ambitions communes	7
AXE 1 - VIVRE ENSEMBLE	8
Fiche action 1 : Ouvrir l'école sur le quartier	9
Objectif 1 : Ouvrir l'école en dehors des cours	9
Objectif 2 : Célébrer tous les moments forts	9
Objectif 3 : Préserver et valoriser les liens sociaux	9
Fiche action 2 : Développer l'entraide et la coopération	10
Objectif 4 : Former l'ensemble des professionnels au travail d'équipe	10
Objectif 5 : Co-construire le projet d'école	10
Objectif 6 : Instaurer des temps de régulation	10
Fiche action 3 : Apprendre à vivre ensemble	11
Objectif 7 : Se former et pratiquer la communication bienveillante	11
Objectif 8 : Oeuvrer pour que l'inclusion soit une réalité	11
Objectif 9 : Généraliser les jardins partagés dans les écoles	11
AXE 2 - CONFORT ET CADRE DE VIE	12
Fiche action 4 : Réaménager l'école pour mieux répondre aux besoins des enfants	13
Objectif 10 : Hybrider les lieux d'apprentissage	13
Objectif 11 : Créer plus d'espaces naturels	13
Objectif 12 : Diversifier l'usage des espaces	13
Fiche action 5 : Améliorer le confort des espaces communs	14
Objectif 13 : Améliorer le confort sonore des espaces communs	14
Objectif 14 : Améliorer le confort thermique des bâtiments	14
Objectif 15 : Créer des lieux plus agréables	14
AXE 3 - L'ESTIME DE SOI ET LA CONFIANCE EN SOI	15
Fiche action 6 : Professionnaliser l'ensemble de la communauté éducative	16
Objectif 16 : Mettre les besoins des enfants au coeur des préoccupations	16
Objectif 17 : Développer les compétences psychosociales	16
Objectif 18 : Stabiliser les équipes pédagogiques	16

Fiche action 7 : Diversifier les opportunités d'apprentissage	17
Objectif 19 : Renforcer la créativité par l'art	17
Objectif 20 : Favoriser le multilinguisme	17
Objectif 21 : Soutenir les échanges de compétences entre les enfants	17
AXE 4 - LA SÉCURITÉ	18
Fiche action 8 : Mettre aux normes l'accès à l'école, l'intérieur de l'école et les équipements	19
Objectif 22 : Sécuriser et améliorer l'accès aux écoles	19
Objectif 23 : Améliorer la sécurité et le bon fonctionnement des installations	19
Fiche action 9 : Assurer la sécurité psychologique des enfants	20
Objectif 24 : Apprendre aux enfants à gérer les conflits	20
Objectif 25 : Lutter contre le harcèlement scolaire	20
AXE 5 - LA PARTICIPATION	21
Fiche action 10 : Rendre les enfants acteurs de la vie de l'école et du quartier	22
Objectif 26 : Participer aux actions citoyennes du quartier	22
Objectif 27 : Créer des espaces de concertation avec les enfants	22
Fiche action 11 : Ouvrir l'école aux Parents	23
Objectif 28 : Accompagner la parentalité	23
Objectif 29 : Accompagner la structuration des associations des parents.	23
Fiche action 12 : Soutenir le partage de savoir-faire et de connaissances	24
Objectif 30 : Organiser plus de classes informelles	24
Objectif 31 : Découvrir les métiers du quartier	24
AXE 6 : LA SANTÉ	25
Fiche action 13 : Favoriser un environnement sain	26
Objectif 32 : Améliorer l'accès aux toilettes	26
Objectif 33 : Protéger les enfants des rayons UV	26
Objectif 34 : Lutter contre la pollution de l'air	26
Fiche action 14 : Soutenir le bien-être physique, émotionnel et cognitif des enfants	27
Objectif 35 : Sensibiliser et former au bien-être	27
Objectif 36 : Mieux manger	27
Objectif 37 : Bien bouger	27

L'école du bonheur, de quoi parle-t-on ?

L'école du bonheur est le nouveau projet éducatif de la ville de Saint-Denis pour 2021-2026. Il a pour ambition de fédérer toute la communauté éducative (les familles, les équipes éducatives, les équipes de la collectivité, le rectorat, l'État, les associations, les partenaires, ...) afin de définir ensemble, mettre en œuvre et coordonner les actions éducatives de la ville sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour les élèves du premier degré.

Ce projet éducatif définit les priorités et fixe un cadre d'orientation des actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il permet d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions de chacun dans l'intérêt de l'enfant et des familles.

Les orientations sont traduites en actions opérationnelles dans les projets pédagogiques et associatifs des acteurs éducatifs ainsi que dans les projets d'écoles et les objectifs des différentes directions de la ville.

Ce projet éducatif implique un engagement des partenaires de la ville à mieux répondre aux besoins des enfants et des familles par l'articulation des moyens, des dispositifs et des outils partenariaux existants afin de rendre la politique éducative plus efficiente. L'enfant est également un acteur important du projet car l'enfant s'auto-éduque.

Il prend appui sur les dispositifs contractuels existants comme le contrat de ville, le projet académique, les comités d'actions citoyennes, le plan langues, ...



Ce projet éducatif s'inscrit pleinement dans la démarche de labellisation UNICEF « Ville amie des enfants ».

Un projet co-construit

Ce projet est le fruit d'une concertation inédite lancée par la Ville de Saint-Denis, auprès des enfants, de leurs parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

Ainsi, plus de 600 personnes se sont mobilisées et ont manifesté leur intérêt en participant aux temps d'échanges et de concertation, réalisés en ligne et en ateliers présentiels.

En effet, depuis le mois de juin 2022 jusqu'à décembre 2022, la démarche de concertation s'est déroulée dans les écoles, en atelier avec les partenaires et en ligne via une plateforme participative.

Plusieurs sessions d'information ont été également organisées avec les agents de la ville, les inspecteurs d'académie et les équipes du rectorat, les directeurs des écoles, les partenaires, ... soit plus de 1 000 personnes.



LA CONCERTATION EN CHIFFRE

Ateliers dans les écoles

**300 enfants
consultés dans 25
classes**

Ateliers thématiques avec les acteurs

**15 ateliers, 200
contributeurs**

12 ateliers thématiques

3 réunions / ateliers avec les directeurs
des écoles

Consultation en ligne

120 contributeurs

+ de 850 visiteurs sur 2 mois de
consultation

Des ambitions communes

Les échanges, durant la concertation, ont été structurés autour de 6 axes. Ces axes ont permis d'impulser une nouvelle dynamique partenariale élargie et de définir des enjeux prioritaires. A travers ces enjeux, les acteurs ont partagé des ambitions communes pour le bonheur de nos enfants.



Les enjeux prioritaires définis pour chaque axe vont porter les actions de partenariat entre les acteurs. Ces enjeux nécessitent une vraie alliance éducative, une cohésion forte entre les acteurs ainsi qu'un travail collaboratif structuré.

Pour renforcer la complémentarité et la cohérence des actions, des nouvelles manières d'agir en commun ont été identifiées comme étant indispensables et prioritaires :

- Renforcer et encourager la **coopération** entre les équipes éducatives.
- Mettre les **besoins des enfants** au cœur des actions.
- Accompagner la **professionnalisation** de l'ensemble de la communauté éducative notamment à travers des actions de formation sur les compétences psychosociales, de travail d'équipe, ...

AXE 1 - VIVRE ENSEMBLE

Ce projet doit accompagner l'ouverture de l'école vers le quartier pour en faire un lieu de vivre ensemble, de partage, de participation et de collaboration au cœur du quartier. L'école devient un élément central à la vie du quartier. Les actions partenariales existantes entre les forces vives du quartier seront complètement intégrées, accompagnées et valorisées.

La concertation autour de cet axe a permis d'identifier les enjeux prioritaires suivants :

- **Ouvrir l'école sur le quartier**
- **Développer l'entraide et la coopération**
- **Apprendre à vivre ensemble**



Fiche action 1 : Ouvrir l'école sur le quartier

Les crises sanitaires et sécuritaires successives ont eu comme conséquence l'enfermement de l'école et a créé un écart avec la vie du quartier. Redonnons à l'école une image positive, ouverte et qui donne envie.

Objectif 1 : Ouvrir l'école en dehors des cours

Ouvrir l'école après les cours (soir, week-end, vacances) pour y organiser des activités détentes, loisirs, sportifs, cuisines avec les parents et les enfants. Inviter les associations du quartier à réinvestir l'école afin que celle-ci soit de nouveau associée à une image positive, vivante dans l'imaginaire collectif.

Objectif 2 : Célébrer tous les moments forts

Les fêtes sont des moments de cohésion et de partage entre l'école et la vie du quartier. Inscrire dans le calendrier de l'école tous les moments forts à célébrer et à cette occasion, ouvrir l'école aux familles et au quartier. Par exemple : le jour du carnaval, halloween, les fêtes de fin de période, la kermesse de fin d'année, la semaine créole, la grande lessive, ...

Objectif 3 : Préserver et valoriser les liens sociaux

Les liens sociaux sont une des principales sources de bonheur. Les crises successives ont participé à la dégradation de la qualité du lien social dans les équipes, dans la famille, dans le quartier, dans la ville, ... alors la solitude et l'isolement gagnent progressivement du terrain. Préserver le lien social est l'affaire de tous. Nous devons ré-apprendre à nous intéresser aux autres, à écouter, à être attentif et à prendre soin de notre entourage, à partager ensemble des moments de qualité dans l'école et en dehors de l'école.

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS :

- Aménager l'école pour garantir la sécurité pendant les moments d'ouverture sur le quartier (séparer les espaces privés des espaces ouverts).
- Communiquer auprès des associations du quartier la possibilité de réinvestir l'école.
- Faire venir régulièrement des intervenants à l'école (chanteurs, photographes, journalistes, ...)
- Soutenir les liens entre les élèves; mais aussi entre les délégués, les conseillers municipaux et autres acteurs de la vie publiques locales

ACTION PHARE :

- Les journées portes ouvertes de l'école du bonheur (une journée banalisée dans chaque école, une fois par période)

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- Nombres de journées portes ouvertes organisées
- Taux de participation des personnes extérieures à l'école à cette journée
- Nombre de personnes participants aux projets/actions
- % d'enfants déclarant avoir des amis dans le quartier/l'école avec lesquels ils peuvent jouer
- % d'enfants déclarant avoir des amis / des adultes dans le quartier/l'école sur lesquels ils peuvent compter.

Fiche action 2 : Développer l'entraide et la coopération

Le cloisonnement entre les différents acteurs est un frein majeur au bon fonctionnement de l'école et, par conséquent, à l'épanouissement des enfants. L'équipe éducative doit se réinventer pour apprendre à mieux travailler en équipe.

Objectif 4 : Former l'ensemble des professionnels au travail d'équipe

Une équipe n'est pas seulement un rassemblement d'individus. Une équipe doit être un véritable groupe de travail. Chaque membre de l'équipe doit œuvrer, non pas individuellement, mais avec tous les autres pour atteindre un objectif commun et cela s'apprend.

Objectif 5 : Co-construire le projet d'école

Le projet d'école doit être co-construit et mené en commun par toute la communauté éducative. Il doit faire l'objet d'un calendrier rigoureux et d'objectifs réalistes. C'est également un outil de cohérence, aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les autres partenaires.

Objectif 6 : Instaurer des temps de régulation

La qualité des liens entre les membres de la communauté éducative fait partie de ce qui impacte favorablement la qualité de l'aide apportée aux enfants. Il s'agit donc d'organiser des temps de régulation régulière dans l'école, pour chercher les moyens de dépasser les conflits, de clarifier l'expression des besoins et de susciter des réponses possibles à ces besoins.

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS :

- Transformer la chaîne éducative en communauté éducative par une plus grande collaboration entre les différents acteurs présents dans la journée de l'enfant.
- Créer un espace d'information et de communication centralisé des projets dans l'école pour favoriser la transversalité des actions.
- Encourager le partage de pratiques et valoriser les initiatives qui fonctionnent.

ACTION PHARE :

- Expérimenter les outils d'intelligence collective pour structurer les réunions et les ateliers dans les écoles.

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- % de personnels formés aux outils de collaboration
- % des projets inter-acteurs
- % de projet d'école construits en partenariat avec la communauté éducative

Fiche action 3 : Apprendre à vivre ensemble

Le vivre ensemble est à la fois une compétence, une pratique mais aussi un état d'esprit. Pour que cela soit ancré dans le quotidien, il faut créer régulièrement des occasions pour le pratiquer jusqu'à ce que ça devienne des réflexes quasi-naturels.

Objectif 7 : Se former et pratiquer la communication bienveillante

Les outils de communication bienveillante permettent de trouver des alternatives aux punitions, amènent plus de compréhension, d'empathie et placent, au centre, les besoins des enfants, surtout ceux qui sortent du "cadre" de la société comme les enfants hypersensibles, les hp, les tdah etc... Tous les professionnels et enfants doivent être formés à ces pratiques.

Objectif 8 : Oeuvrer pour que l'inclusion soit une réalité

Il faut œuvrer pour que les conditions matérielles et humaines dans les écoles soient favorables, sur tous les temps, à l'accueil, à l'intégration et à l'inclusion des enfants en situation de handicap, en difficulté d'apprentissage et issus de l'immigration.

Objectif 9 : Généraliser les jardins partagés dans les écoles

Le jardin partagé est une porte ouverte sur le monde et sur notre société, puisque par le jardinage, il est possible d'aborder des questions sur l'alimentation, la nutrition, l'environnement, la multi-culturalité, ... Un jardin partagé dans l'école est à la fois un lieu d'apprentissage et un lieu de vivre ensemble.

Parole d'enfant :

"J'aimerais pouvoir cueillir des fruits frais dans les arbres pour le goûter."

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS :

- Aménager la cour de l'école pour accueillir des jardins partagés.
- Rendre accessible l'école pour accueillir les enfants en situation de handicap.
- Faire intervenir régulièrement des associations et des familles dans les écoles avec des activités d'animations et de mises en situation sur le handicap.
- Intégrer les nouveaux parcours de formation dans le programme de formation des directions et des acteurs concernés.
- Imaginer des accueils multi-langues pour mieux intégrer les enfants non-francophones.

ACTION PHARE :

- La CNV pour tous (formation et pratique).

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- % de personnes de la communauté éducative ayant été formée à la CNV
- % d'écoles accessibles à tous types de handicap
- % d'élèves sans AESH
- % d'enfants déclarant être respectés par les adultes/les enfants de l'école/quartier quel que soit la couleur de peau, la religion, culture, physique, tenues vestimentaires...
- % des filles/garçons déclarant pouvoir participer aux jeux de garçons/filles s'il le souhaite

AXE 2 - CONFORT ET CADRE DE VIE

Le confort et le cadre de vie sont des facteurs importants qui favorisent le bien-être, que cela soit le nôtre comme celui des enfants.

Certains cadres de vie vont influencer notre épanouissement et notre motivation tandis que d'autres vont complètement nous décourager.

C'est pourquoi un cadre de vie, dit épanouissant, est un cadre de vie qui est en accord avec notre façon de vivre.

Afin de contribuer à l'amélioration de ces facteurs pour nos enfants, de nombreuses initiatives peuvent les aider à comprendre leur environnement, à identifier ce qui les conforte tout comme ce qui les stimule.

La concertation autour de cet axe a permis d'identifier les enjeux prioritaires suivants :

- **Réaménager l'école pour mieux répondre aux besoins des enfants**
- **Améliorer le confort au sein des espaces communs**



Fiche action 4 : Réaménager l'école pour mieux répondre aux besoins des enfants

Pour favoriser l'épanouissement et la motivation des enfants, nous devons repenser l'aménagement de l'école pour qu'elle favorise l'autonomie, encourage l'expérimentation et amène un sentiment de fierté et d'appartenance.

Objectif 10 : Hybrider les lieux d'apprentissage

Les enfants ont des styles d'apprentissage différents. Certains apprennent mieux seuls, d'autres en équipe, d'autres encore par la découverte, l'histoire, la manipulation d'objets... C'est pourquoi, il est important d'encourager et de soutenir les enseignants à diversifier le cadre et les lieux d'apprentissage.

Objectif 11 : Créer plus d'espaces naturels

Le contact avec la nature favorise la concentration et le bien-être. Il est important de développer de manière conséquente les espaces verts, la lumière du jour, la ventilation naturelle, ... dans les écoles (salles de classe, cantines, bibliothèques, cours d'école...).

Objectif 12 : Diversifier l'usage des espaces

Certains enfants ont besoin de plus de calme, d'autres ont besoin de bouger. L'aménagement de la classe et de la cour doit être repensé et assez diversifié pour prendre en compte ces besoins.

Parole d'enfant :

"J'aimerais faire cantine dehors ou encore apprendre autrement comme aller au Makes pour voir les étoiles."

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Embellir les écoles avec des fleurs, des arbres, du gazon sur le sol, ... voire pouvoir accueillir des animaux.
- Créer une cour d'école thématique, imaginée et gérée par les enfants eux-mêmes : coins calmes, pique-niques, repos, dessin, jeux (toboggans, jeux de billes, basket-ball, escalade, ...).
- Soutenir l'aménagement de classes flexibles et d'autres formes d'apprentissage en dehors de la classe (classes découvertes, visite des musées, randonnées, art, culture ...)
- Rendre accessibles, durant les pauses, les espaces culturels, informatiques, artistiques, travaux manuels, murs d'expression, instruments de musique ...
- Assurer un entretien régulier des lieux occupés par les enfants dans les quartiers et près des écoles (espace de jeux, gymnase ...)

ACTION PHARE :

- Plan verdissement des écoles**

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- % d'enfants exprimant des émotions agréables (en fonction de la zone, de l'école, du quartier, du moment de la journée, de l'activité)
- % de classes flexibles
- Nombre de lieux différents propices aux apprentissages dans les écoles et implication des élèves dans ces lieux.
- % d'enfants déclarant apprendre souvent de nouvelles choses à l'école + des choses qui serviront dans la vie d'adulte

Fiche action 5 : Améliorer le confort des espaces communs

Un espace confortable limite les distracteurs et donc favorise la concentration. Que ce soit en termes de confort thermique, sonore ou encore au niveau de l'aération. Des axes de travail prioritaires ont été identifiés dans les espaces communs comme la cour, la cantine, la bibliothèque, le gymnase, ...

Objectif 13 : Améliorer le confort sonore des espaces communs

La cantine et la cour sont les endroits les plus bruyants de l'école. A la sortie de ces espaces, les enfants ont des difficultés de concentration et certains évoquent même des maux de tête régulièrement.

Objectif 14 : Améliorer le confort thermique des bâtiments

Imaginer des solutions plus écologiques et plus durables pour climatiser les bâtiments. Ces solutions doivent également améliorer la qualité de l'air. Cet objectif peut se faire en collaboration avec des professionnels comme le CAUE, dans le cadre du projet "Écoles durables à La Réunion".

Objectif 15 : Créer des lieux plus agréables

Un lieu agréable crée l'envie et favorise le sentiment d'appartenir à une communauté. Il participe aussi à développer l'estime de soi car il valorise l'enfant. La décoration doit être chaleureuse et accueillante. Les chaises doivent être confortables. Tout doit être propre, rangé et agréable.

Parole d'enfant :

"On est mal assis sur les chaises, avoir des coussins pour s'asseoir ou des ballons ça serait plus confortable."

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Privilégier les brasseurs d'air au lieu des ventilateurs d'appoint ou des climatiseurs.
- Créer plus d'abris pour se protéger des intempéries (soleil, pluie, vent).
- Créer des chaises plus confortables dans la classe et dans la cour (avec un coussin par exemple) ou même les remplacer par des ballons de pilate.
- Assurer la maintenance et le bon fonctionnement des équipements (informatique, internet, vidéo-projecteurs, jeux ...)

ACTIONS PHARES :

- Impliquer les enfants et les parents dans les projets d'amélioration du confort de l'école, de la cantine, de la classe (réflexion, aménagement, nettoyage, entretien, décoration ...).
- Des sonomètres dans les espaces communs (pour auto-réguler les enfants).
- Des ballons de pilate dans les classes (sur demande des enseignants).

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- % d'établissements qui répondent aux normes définies par les référentiels (température, lumière, son..)
- % d'enfants qui trouvent leur école confortable

AXE 3 - L'ESTIME DE SOI ET LA CONFIANCE EN SOI

Les études montrent qu'avoir une bonne confiance en soi (la croyance dans mes capacités à faire) et une bonne estime de soi (la valeur que je m'accorde) aident les enfants à être plus heureux, à se fixer des objectifs plus ambitieux et à développer la résilience.

Voici les objectifs identifiés pour faire de l'école un tremplin pour les enfants afin qu'ils puissent développer l'estime et la confiance en soi :

- **Professionaliser l'ensemble de la communauté éducative**
- **Diversifier les opportunités d'apprentissage**



Fiche action 6 : Professionnaliser l'ensemble de la communauté éducative

Les enfants ont besoin d'être accompagnés par des adultes de confiance, bienveillants, confidents, avec qui échanger et s'appuyer en cas de difficulté. Nous devons nous donner les moyens pour que les adultes soient dans les meilleures conditions pour accompagner les enfants.

Objectif 16 : Mettre les besoins des enfants au coeur des préoccupations

Les enfants développent davantage la confiance en soi et l'estime de soi dans un environnement respectueux de leurs besoins comme le rythme, les émotions, les besoins spécifiques (hypersensibles, les hp, les tdah etc...). Chacune de nos décisions et de nos actions doit répondre à ces besoins et nous devons tous nous mobiliser et nous former pour y parvenir.

Objectif 17 : Développer les compétences psychosociales

Ce sont des compétences sociales, cognitives et émotionnelles qui sont indispensables pour répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves du quotidien, pour adopter et maintenir un état de bien-être mental ainsi qu'un comportement approprié et positif.

Objectif 18 : Stabiliser les équipes pédagogiques

La confiance se construit avec un environnement stable. Chez les enfants, et notamment en maternelle, cela passe par un lien d'attachement secondaire avec les adultes qui l'entourent. Cette stabilité dans un environnement bienveillant lui donne confiance et lui permet d'oser. La séparation avec les parents est moins difficile.

Parole d'Atsem :

"J'ai dans ma classe un enfant différent, je ne sais pas comment m'y prendre pour l'accompagner dans son quotidien et j'aimerais tant l'aider à grandir."

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Former l'ensemble des professionnels et des enfants aux compétences psychosociales : communication bienveillante, empathie, gestion des émotions, résolution des conflits, gestion du stress, lâcher-prise, gratitude, reconnaissance, encouragement, ...
- Former l'ensemble des professionnels aux grandes étapes du développement de l'enfant et à l'éducation positive.
- Soutenir et encourager l'intervention d'autres professionnels (EJE éducateurs spécialisés, orthophonistes, ergothérapeutes, orthopédagogues...) dans les écoles.
- Pérenniser les emplois des personnels compétents.

ACTIONS PHARES :

- Parcours de formation en éducation bienveillante et positive pour les acteurs de la communauté éducative.

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- Nombre de conflits réglés par les enfants de manière pacifique sans l'intervention d'un adulte
- Turn-over des professionnels et d'absentéisme
- % de professionnels ayant reçu une formation sur le développement de l'enfant et/ ou sur l'éducation positive.

Fiche action 7 : Diversifier les opportunités d'apprentissage

En plus des matières académiques, avoir d'autres opportunités d'apprentissage offre plus de possibilités d'épanouissement aux enfants. C'est un moyen de découvrir de nouveaux talents et renforcer la confiance et l'estime de soi.

Objectif 19 : Renforcer la créativité par l'art

Les arts permettent de développer des compétences spécifiques, notamment la créativité, une compétence cognitive clé du monde actuel. Les enfants sont demandeurs d'accès à des espaces où ils peuvent exprimer leurs talents et leur créativité.

Objectif 20 : Favoriser le multilinguisme

Aller vers l'autre suppose de connaître sa langue. L'apprentissage des langues est un élément clé pour s'ouvrir au monde en confiance. De la même manière, avoir l'opportunité d'apprendre la langue maternelle, notamment le créole, ou les autres langues de l'Océan Indien renforcera l'estime de soi et la confiance en soi.

Objectif 21 : Soutenir les échanges de compétences entre les enfants

Les plus jeunes sont stimulés par le travail des plus grands. Les plus âgés aident les plus jeunes, ce qui signifie qu'ils ont assimilé l'activité. Ils tissent tous ensemble un lien d'échange et d'entraide et développent un sentiment d'appartenance à une communauté.

Parole d'enfant :

"J'aimerais pouvoir aller à la bibliothèque durant la pause méridienne pour lire, dessiner, écouter de la musique douce ..."

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Mettre en place régulièrement des matinées récréatives : des espaces où sont abordés des thèmes complémentaires à l'école : théâtre, jardinage, cuisine, langues, cultures, robotique, informatique
- Développer l'adaptabilité de l'enfant en lui permettant de choisir ses activités.
- Apprendre aux enfants à utiliser leur voix à travers des cours de chant, d'éloquence, de théâtre ... pour travailler à la fois sur le confort sonore et la confiance en soi.
- Animer régulièrement des ateliers philos dans les écoles pour offrir des espaces de réflexion et de paroles aux enfants.
- Encourager et soutenir les classes en double niveaux et les pédagogies alternatives et ludiques.

ACTIONS PHARES :

- Créer une maison de la philosophie dans l'école ou dans le quartier, un lieu de discussion avec des ateliers réguliers pour développer les habiletés de pensées.**

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- % d'enfants qui ont choisi les activités réalisées durant l'année**
- Nombre d'activités différentes proposées aux enfants + nombre d'inscrits + % d'enfants qui ont apprécié l'activité

AXE 4 - LA SÉCURITÉ

De nombreuses études sur le sujet ont été réalisées et, selon celle faite par l'UNICEF en 2021, 1 enfant sur 10 déclare avoir peur d'aller à l'école. De plus, 1 enfant sur 10 est victime, souvent ou régulièrement, de harcèlement.

C'est pourquoi il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative sur ce sujet, plus particulièrement les enfants qui doivent posséder des outils pour faire face.

De nombreux axes de travail sont possibles pour sensibiliser les enfants à la sécurité, la comprendre et comment détecter les facteurs importants qui influenceront sur leur sécurité, qu'elle soit physique ou psychologique. Aussi les initiatives proposées s'organisent autour de 2 enjeux majeurs :

- **Mettre aux normes l'accès à l'école, l'intérieur de l'école et les équipements**
- **Assurer la sécurité psychologique des enfants**



Fiche action 8 : Mettre aux normes l'accès à l'école, l'intérieur de l'école et les équipements

Jardins, espaces de jeux, sécurité incendie, aménagement des abords des écoles... Nous devons renforcer la sécurité de ces espaces et de ces équipements pour soutenir la confiance des enfants dans leur environnement, et en même temps libérer les adultes d'inquiétudes, les rendant ainsi plus disponibles aux enfants.

Objectif 22 : Sécuriser et améliorer l'accès aux écoles

Les embouteillages, les difficultés de circulation, de stationnement sont autant de difficultés qui impactent sur le bien-être des enfants : peur d'être en retard, insécurité sur le chemin de l'école.... Les abords des écoles sont quelques fois très proches des axes de circulation et des parkings.

Objectif 23 : Améliorer la sécurité et le bon fonctionnement des installations

Remettre aux normes les écoles et s'assurer que les systèmes d'alerte, notamment d'incendie, fonctionnent. Il faut aussi pouvoir signaler facilement les incidents et les dégradations des installations (clôture, portail, aire de jeux, ...).

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Sensibiliser et éduquer les enfants et les parents à la sécurité routière.
- Réguler la circulation aux abords des écoles pour sécuriser les enfants au moment de la rentrée le matin et tout au long de l'après-midi avec la sortie...
- Mettre en place une procédure pour déclarer et suivre efficacement et facilement les dysfonctionnements des installations.
- Lancer un audit de sécurité sur l'ensemble des écoles et réaliser les travaux nécessaires.

ACTIONS PHARES :

- Faire des audits réguliers sur le bon fonctionnement des installations avec un système de suivi (certains peuvent être réalisés par les enfants)

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- Nombre d'accidents dans les écoles
- Nombres d'accidents de la route à proximité des écoles
- Nombre de retards dans les écoles dûs aux embouteillages
- % d'écoles et d'enfants qui ont reçu une sensibilisation à la sécurité routière
- Mesurer les aménagements réalisés (taux d'écoles auditées dans l'année; % de mesures correctives réalisées au regard du nombre de mesures préconisées
- Répertorier le nombre de dégradations des établissements

Fiche action 9 : Assurer la sécurité psychologique des enfants

Le soutien social est un facteur clé de la sécurité psychologique des enfants. Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés, le soutien social est un facteur protecteur contre le mal-être. Il agit selon 2 composantes :

- **Une composante émotionnelle** (empathie, bienveillance...) qui renforce les capacités de régulation émotionnelle de l'enfant.
- **Une composante instrumentale** : le dialogue permet de prendre du recul sur la situation, de recevoir des informations pertinentes pour résoudre le problème, voire une co-construction des solutions.

Objectif 24 : Apprendre aux enfants à gérer les conflits

Le conflit fait partie de la vie de l'école et de la vie en général. Un enfant qui a appris à gérer les conflits est un futur adulte qui dispose d'outils pour faire face aux difficultés, qui sait exprimer ses émotions, qui sait écouter l'autre et qui a confiance en lui.

Objectif 25 : Lutter contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire peut avoir des répercussions graves dans la vie d'un enfant et impacter son avenir. Nous, adultes, il est de notre devoir de tout mettre en place pour lutter contre ce fléau qui touche beaucoup d'enfants.

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Sensibiliser la communauté éducative: être à l'écoute des problèmes des enfants pour les réconforter et les aider à développer des stratégies de défense en cas de harcèlement.
- Mettre en place une procédure claire dans la lutte et la gestion du harcèlement
- Créer un espace de parole entre les enfants et les adultes afin de leur permettre d'échanger sur les difficultés rencontrées en toute bienveillance.
- Informer et former toute la communauté éducative, à la gestion des conflits, à la médiation et l'accompagner par la mise en place des outils facilitants comme la table de la paix ou le banc de l'amitié.

ACTIONS PHARES :

- Mettre en place dans toutes les écoles un banc de l'amitié et une table de la paix.

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- % d'élèves signifiants ne jamais subir de harcèlement (insultes, attaques, moqueries blessantes)
- % d'écoles disposant de lieux propices à l'apaisement
- Taux d'utilisation des espaces propices au calme et à l'apaisement
- Nombre d'incivilités

AXE 5 - LA PARTICIPATION

Le bonheur à l'école est un enjeu collectif, qui nécessite la participation de tous en commençant par les enfants eux-mêmes. Parents et acteurs de la communauté éducative, forces vives du quartier, ... chaque participation compte, à travers des actions, des réflexions collectives, des partages de connaissances, ...

Les enjeux prioritaires concernant cet axe sont les suivants :

- **Rendre les enfants acteurs de la vie de l'école**
- **Ouvrir l'école aux Parents**
- **Soutenir le partage de savoir-faire et de connaissances**



Fiche action 10 : Rendre les enfants acteurs de la vie de l'école et du quartier

Nous devons changer de posture pour davantage faire les choses AVEC les enfants au lieu de faire POUR les enfants. Les enfants demandent à être intégrés dans la vie de l'école pour co-construire le projet d'école, le projet de classe, les règles de vie, l'aménagement et la gestion de la cour et des espaces communs, ...

Objectif 26 : Participer aux actions citoyennes du quartier

Que ce soit des actions portées par les comités d'actions citoyennes et par d'autres associations, les enfants doivent pouvoir participer aux actions citoyennes pour être acteurs de la vie du quartier, comme le ramassage des déchets, l'aménagement des espaces communs, les actions humanitaires, les collectes de jeux / livres inutilisés, les actions de recyclage et de réparation d'objets, ...

Objectif 27 : Créer des espaces de concertation avec les enfants

Que ce soit à l'échelle de la classe, de l'école, du quartier ou de la ville, les enfants doivent pouvoir s'exprimer et être force de propositions sur les sujets qui les concernent.

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Impliquer les enfants dans la vie de l'école (définition du fonctionnement et des règlements de l'école, choix des menus de la cantine, ...)
- Inviter les acteurs d'actions citoyennes à l'école pour venir présenter leurs activités (Réparali, World Clean Up Day, ...)
- Faire participer les écoles aux activités du quartier

ACTIONS PHARES :

- Création d'un comité "École du bonheur" à l'échelle de l'école et d'un "Conseil des enfants" à l'échelle de la ville pour toujours écouter les besoins des enfants.

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- Nombre de décisions prises avec les enfants
- Nombre de sorties sur le quartier

Fiche action 11 : Ouvrir l'école aux Parents

Les parents viennent généralement à l'école quand il y a un problème alors qu'ils jouent aussi un rôle important dans le quotidien de l'école. Ils font partie de la communauté éducative.

Objectif 28 : Accompagner la parentalité

Certains parents sont en grand décalage par rapport à la scolarité de leurs enfants. Nous devons les accompagner à la parentalité, notamment sur des sujets importants pour le bien-être des enfants comme la gestion des écrans, la nutrition, le sommeil, ...

Objectif 29 : Accompagner la structuration des associations des parents.

Dans les écoles où il y a des associations de parents d'élèves structurées, l'implication des parents dans la vie de l'école est plus importante. Soutenir la structuration des associations des parents d'élèves est donc une priorité pour réintégrer les parents dans la communauté éducative.

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Réfléchir sur les modalités pour faire venir les parents à l'école.
- Organiser régulièrement des cafés des parents thématiques dans l'école (par exemple sur les activités physiques, la nutrition, les écrans, le sommeil, les compétences psychosociales, ...)
- Former les parents pour qu'ils interviennent à l'école

ACTIONS PHARES :

- Création des écoles des parents
- Lancer un appel à projet pour structurer les associations de parents d'élèves

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- Nombre de parents impliqués / présents lors des actions

Fiche action 12 : Soutenir le partage de savoir-faire et de connaissances

Inviter tous les gens du quartier à venir partager leurs savoir-faire et connaissances dans les écoles. Artisans, artistes, agriculteurs, médecins, sportifs, parents, grands-parents, grands frères, grandes sœurs, ... Nous avons tous un talent, une connaissance, une compétence à partager pour aider nos enfants à grandir.

Objectif 30 : Organiser plus de classes informelles

Ce sont des cours organisés en dehors de l'école, par exemple un samedi dans la nature, et animés par des gens du quartier (l'école marron) sur des sujets de la vie quotidienne.

Objectif 31 : Découvrir les métiers du quartier

Dans le quartier, il y a des gens passionnés qui font des métiers passionnants comme des boulangers, agriculteurs, pompiers, médecins... Aller à la rencontre de ces personnes permet à nos enfants de découvrir leurs métiers et leurs savoir-faire.

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des gens du quartier qui pourraient intervenir dans le cadre d'un partage de connaissances avec les enfants.
- Identifier et soutenir les initiatives de partage de connaissances et de savoir déjà existants sur le quartier.

ACTIONS PHARES :

- Intervention des personnes âgées durant la pause méridienne

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- Nombres d'interventions
- Nombre de sorties

AXE 6 : LA SANTÉ

Être en bonne santé, c'est permettre à l'enfant de réaliser ses activités quotidiennes avec vitalité. Être en bonne santé passe par bien manger, bien dormir, bouger et aussi avoir des émotions agréables. Un enfant en bonne santé s'épanouit plus facilement, est plus concentré, plus attentif et réussit mieux dans ses apprentissages.

Par ailleurs, les études menées sur le territoire et en France métropolitaine montrent également que de véritables défis sont à relever à ce sujet :

- Le manque d'activité physique fait que les enfants d'aujourd'hui sont moins endurants que les enfants de demain,
- L'alimentation déséquilibrée couplée au manque d'activité font que les taux d'obésité des enfants augmentent,
- Les effets délétères du manque de sommeil sur la santé et notamment sur le fonctionnement cérébral ont des répercussions sur les capacités d'apprentissage des enfants.

A travers ces constats, la consultation a permis d'identifier 2 enjeux, pour une meilleure santé de nos enfants :

- Favoriser un environnement sain
- Soutenir le bien-être physique, émotionnel et cognitif des enfants



Fiche action 13 : Favoriser un environnement sain

Lutter et prévenir la pollution est l'un des axes qui apparaît dans la consultation. Permettre aux enfants de bénéficier d'un environnement sain et protecteur est un enjeu fort et majeur de la démarche.

Objectif 32 : Améliorer l'accès aux toilettes

Accéder à des toilettes propres, confortables et qui respectent les besoins d'intimité des enfants est fondamental. Selon le rapport de l'UNICEF, près de 4 enfants sur 10 se retiennent d'aller aux toilettes à l'école. Cette situation a des répercussions, à la fois sur la santé des enfants, mais également sur leur capacité de concentration durant les activités scolaires ou non.

Objectif 33 : Protéger les enfants des rayons UV

Le rayonnement solaire à La Réunion est très intense. Les enfants sont plus sensibles que les adultes aux ultraviolets. Le capital solaire est à préserver dès le plus jeune âge.

Objectif 34 : Lutter contre la pollution de l'air

Lutter contre la pollution de l'air dans les classes et les écoles est également un enjeu fort, comme les infiltrations d'eau dans les murs à répétition, la moisissure, la prolifération d'acariens, ...

Une mauvaise qualité de l'air a de nombreuses conséquences, à la fois sur la santé mais aussi sur la concentration et le bien-être des enfants: maux de tête, irritation des yeux et des muqueuses, hausse des allergies et de l'asthme...

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Auditer toutes les écoles sur la qualité de l'air et de l'humidité suivi des travaux nécessaires
- Nettoyer régulièrement en profondeur les équipements comme les rideaux, sols, murs, tables ...
- Donner de la cohérence concernant les demandes en fournitures scolaires et la protection de l'environnement (stop au cahier polypro, réutilisation des cahiers d'une année sur l'autre, notamment si une ou deux pages ont été utilisées)
- Avoir accès facilement à l'eau et au savon pour se laver les mains et de quoi pour les sécher.
- Disposer librement du papier toilette, sans avoir à demander ou en prendre devant tout le monde
- Garantir l'intimité, la sécurité et le confort dans les toilettes (lunettes cassées, mauvaises odeurs, ...)

ACTIONS PHARES :

- Le grand ménage en profondeur à chaque début de période.

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- % d'enfants qui refusent d'aller aux toilettes en fonction de la raison (sécurité, intimité, hygiène...)
- % d'aménagement de toilettes réalisé sur le nombre à réaliser
- Mesurer le niveau de rayonnement UV, qualité de l'air et vitesse d'air

Fiche action 14 : Soutenir le bien-être physique, émotionnel et cognitif des enfants

Repérer d'éventuelles difficultés de santé des enfants dès leur entrée à l'école maternelle est indispensable afin de leur assurer une qualité de vie à l'école tant dans leurs relations sociales que dans leurs apprentissages. Ce travail de repérage doit se faire tout au long de la scolarité de l'enfant. Il s'agit ici d'accompagner l'enfant à son bien-être physique, émotionnel et cognitif.

Objectif 35 : Sensibiliser et former au bien-être

Accompagner l'enfant comme acteur de sa santé suppose que l'ensemble de la communauté éducative soit sensibilisé et formé aux enjeux de la santé et notamment la santé des enfants.

Objectif 36 : Mieux manger

L'alimentation est un facteur clé de la santé. Manger, non seulement sainement, mais aussi de manière diversifiée est un facteur important de bien-être. Les études montrent qu'une alimentation diversifiée et équilibrée conduit à un meilleur bien-être et une plus grande vitalité.

Objectif 37 : Bien bouger

30 minutes par jour d'activités physiques, c'est ce qui est recommandé par les autorités pour être bien. Les enfants en ont besoin. Ces espaces pour bouger sont salutaires dans le sens où ils sont des espaces de libération de l'énergie canalisée durant la classe en restant assis.

Parole d'enfant :

"J'aime pas les bananes mais j'aime les oranges, ça serait bien d'avoir le choix du fruit."

LES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE CES OBJECTIFS :

- Favoriser le contact avec la nature (activités en pleine nature, classe dans la nature, classe verte...) pour permettre la restauration de ressources physiques, émotionnelles et cognitives.
- Proposer des petits ateliers ou petites vidéos pour sensibiliser à l'hygiène et au bien-être (sommeil, brossage des dents, alimentation, activités physiques...)
- Privilégier les produits bio des agriculteurs locaux.
- Redonner le pouvoir aux chefs cuisiniers de concocter des petits plats de leur choix à nos marmailles.
- Laisser les enfants se servir en fonction de leur faim et avoir moins de riz dans les assiettes et avoir le choix entre 2 plats, 2 entrées et 2 desserts.

ACTIONS PHARES :

- Lancer un atelier top-chef pour les enfants**

INDICATEURS DE PROGRESSION :

- Utiliser les mesures des tests de capacités physiques des enfants issus de diagnoKid
- % de personnes de la communauté éducative sensibilisées et formées sur les différents thèmes de santé
- Nombre d'actions menées en matière de prévention santé
- Taux d'obésité des enfants dans les écoles
- Nombre d'enfants inscrits à une activité physique à l'extérieur de l'école